

Synthèse du Conseil Municipal

Du mardi 6 janvier 2015

Excusés : LELOUP Hélène et LEPEC Bertrand

12/14 présents

PERSONNEL

(Heures complémentaires et supplémentaires)

La trésorerie nous demande une délibération afin de pouvoir assurer le paiement des heures complémentaires et supplémentaires de nos agents, le cas échéant.

Pour rappel, les heures complémentaires intéressent les agents à temps non complet et les supplémentaires celles et ceux à temps complet.

Nous délibérons :

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

PERSONNEL

(Concours de deux agents)

Emmanuelle BOULAY a obtenu son concours d'ATSEM et Stéphane BOULAND celui d'Agent Technique de 1^{ère} Classe.

Nous devons statuer pour savoir si nous leur « donnons » et, si oui, à compter de quelle date. Nous proposons de les valider tous les deux à partir du 1^{er} juillet 2015 avec une notification particulière à Emmanuelle BOULAY – à savoir – « 3h00 dans le grade d'ATSEM et le reste de son temps au grade d'Adjoint Technique – donc 2 contrats différents. Cette option nous assurera un maximum de 3h00 dans ce poste si l'agent demandait à ne faire « fonction » qu'ATSEM.

Nous délibérons :

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

COMPTABILITE

(Indemnité au comptable du trésor de la CCPM)

Nous avons reçu une note d'indemnité de frais de conseil pour notre commune. Nous débattons sur ce point. Aussi, pour rappel, les années antérieures nous refusions l'indemnité de confection de budget mais acceptons celle de gestion.

Il est proposé, au vote pour l'année 2014, l'indemnité de 413.44 € Brut, sachant que nous n'avons jamais reçu la visite de Madame KAGHAZKANANY et très peu, voire rien, en conseil sur la globalité des finances de notre commune.

Nous délibérons :

**Pour : 00
Contre : 09
Abstention : 03**

RN162

(Travaux connexes)

Nous devons délibérer sur la nouvelle convention des travaux connexes liés à la déviation de MOULAY où, antérieurement, la commune de COMMER s'était portée candidate pour assurer le groupement de commande. Ladite commune s'étant désistée, il nous est demandé d'autoriser la CCPM à assurer cette mission.

Nous délibérons :

**Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00**

PREEMPTION URBAINE (DPU)

Il nous faut les prix pour valider les DPU. En conséquence, nos délibérations du mois de novembre dernier sont caduques.

Le prix de vente de la maison JOSSEC / LEGAUFFRE est de 97.000 €. Celle de LORY / PENLOUP va nous parvenir prochainement.

Nous délibérons :

**Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00**

STEP

Pour l'évolution du dossier, nous avons un rendez-vous avec le CG53 qui prendra à son compte notre dossier de consultation. La réunion sera le lundi 19 janvier à 14h30.
Nous économiserons le recrutement d'un cabinet extérieur grâce à leur contribution résultant de notre adhésion au SATESE.

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX MAIRIE ET ASSOCIATIONS

Les vœux se sont déroulés depuis. Merci aux personnes présentes et à Madame LEDAUPHIN (maman de Cédric) pour la préparation du vin chaud. Merci également à Cédric pour la sono.

REPAS CCAS

Il est convenu de faire le repas du CCAS le dimanche 15 mars 2015. *La salle est réservée – nous reparlerons de l'organisation ultérieurement.*

BULLETIN

Il est distribué depuis le lundi 12 janvier dernier.

ILLUMINATIONS

Les illuminations sont déposées depuis le samedi 10 janvier. Merci à Thierry et Cédric pour leur investissement. Merci aux élus pour le coup de main et à Pascal LAUNAY pour la nacelle.

ASSOCIATION « Tennis de Table »

Nous lisons un courrier en provenance de la toute nouvelle association Bazogéenne. Il nous est demandé la somme de 3000 €. Nous proposons aux membres de l'association qui le souhaitent, de venir rencontrer les élus au prochain conseil municipal afin d'exposer leur projet et quelles seraient leurs attentes.

Le Président accepte de venir nous rencontrer sur le premier ¼ d'heure du conseil du mois de février.

Prochain Conseil le mardi 24 février 2015 à 20h15